



## Mission en régulation et supervision bancaires pour la RDC

---

Domaine : régulation et supervision bancaires

Pays : RDC

Autorité bénéficiaire : BCC

Dates : 06-16 avril 2021

En avril 2021, AFRITAC Centre a réalisé une mission d'assistance technique, dans le domaine de la régulation et supervision bancaires, pour la République Démocratique du Congo (RDC), au bénéfice de la Banque Centrale du Congo (BCC), en réponse à sa demande portant sur l'adaptation des mesures spéciales de supervision du secteur bancaire durant la pandémie.

AFRITAC Centre a préparé pour la BCC un dossier documentaire comprenant trois volets :

- une sélection de 20 notes d'orientation pertinentes sur les bonnes pratiques à observer dans le domaine de la réglementation et la supervision bancaires en période de pandémie. La plupart de ces notes sont publiées par le FMI au titre de la « Série spéciale sur le Covid-19 » et accessibles par le lien suivant : [Special Series on COVID-19 \(imf.org\)](https://www.imf.org/fr/publications/special-series-on-covid-19) ;
- une documentation comparative avec les autres pays africains sur les mesures spéciales de supervision. Cette information est tirée du Policy Tracker du FMI, accessible par le lien suivant : [Policy Responses to COVID19 \(imf.org\)](https://www.imf.org/fr/policy-tracker) ;
- un aide-mémoire détaillé, destiné à mettre en évidence les sujets susceptibles d'être considérés par la BCC dans le contexte de la RDC, composé de trois parties, (i) un aperçu des défis à relever et la présentation des orientations stratégiques recommandées dans le domaine de la régulation et la supervision bancaires, (ii) un point d'étape sur les mesures spéciales de supervision décidées par la BCC en mars 2020 (instruction n ° 44) et (iii) une feuille de route suggérant à la BCC un certain nombre de recommandations opérationnelles pour mettre en place un plan d'action global, structuré et proactif en vue d'ajuster les mesures spéciales de supervision et de commencer à se préparer à faire face aux pertes de crédit attendues dans le secteur bancaire et aux possibles problèmes de solvabilité induits sur les établissements assujettis, lorsque la pandémie sera terminée.

Un atelier de travail a ensuite été organisé par AFRITAC Centre, les 14 et 15 avril 2021, à l'attention des Directeurs et cadres en charge de la supervision bancaire à la BCC, afin de présenter les recommandations de bonnes pratiques du FMI et discuter des enjeux et modalités pouvant être envisagées pour traiter les effets de la pandémie sur le secteur bancaire, s'agissant particulièrement du risque de crédit et de son impact sur la rentabilité et les fonds propres des établissements de crédit.

---